République française

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Thonon- Les- Bains

Commune de **CERVENS**

Convocation du 08/10/2024

Nombre de conseillers:

En exercice: -- 13 Quorum: -----07 Présents: ----08

Absents : ----- 05 Pouvoirs: ---- 2 Votants:----10

VOTE Pour: -----10

Contre : ---- 0 Abstentions: -- 0

BOIS / FORET

N°2024-41

Délibération

Délibération Certifiée exécutoire,

Télétransmise Le: 21/10/2024

Reçue en Préfecture Le: 21/10/2024

Publié sur le site de la commune

Le: 21/10/2024

Le Maire Gil THOMAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié le 21/10/2024

Envoyé en préfecture le 21/10/2024 Reçu en préfecture le 21/10/2024

ID: 074-217400530-20241015-D2024_41-DE DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024 à 19H30

L'an deux mille vingt-quatre le quinze octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michele / CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ THOMAS GII/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés: SANDRAL Linda, MASSON Thibault, NOEL Ruta

Absents représentés : Thierry PROFFIT a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ, Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER

Secrétaire de séance : VUARGNOZ Catherine

OBJET: **ACHAT DE PARCELLES BOISEES – Les Favières**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du courrier transmis par Maitre Bérengère BOIS-SAMIER, notaire à Lyon, concernant une vente de parcelles boisées cadastrées A 1358 et A 1359 au lieu-dit les Favières à Cervens entre Monsieur Gérard DEGENEVE et SYLV'ACCTES.

Section	Nº	Lieu dit	Surface	nature
Α	1358	Les Favières	00ha 26a 00ca	futaie
Α	1359	Les Favières	00ha 12a 14ca	futaie

Les parcelles étant attenantes à d'autres parcelles communales, il est proposé à la commune d'exercer son droit de préférence pour les acquérir.

Monsieur le Maire explique qu'il est intéressant pour la commune d'acquérir ces parcelles boisées de manière à agrandir le domaine communal. Le coût total pour l'achat de l'ensemble des parcelles est estimé à 235.60 €

Le Maire demande au conseil de délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité;

- ⇒ DECIDE d'exercer son droit de préférence et d'acquérir les parcelles ci-dessus référencées pour une contenance totale de 38a 14ca appartenant à Monsieur Gérard DEGENEVE pour un montant de 235.60 €.
- CHARGE le Maire de signer les actes et d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Notaire désigné dans le cadre de cette affaire.
- ⇒ PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, GII THOMAS La secrétaire Catherine VUARGNOZ